Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260219-05022026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février 2026 à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Jean-Claude HELLIO, Olivier NOEL, Lionel REVEL, Catherine FAVREL, Christelle MOISAN, Nicolas GOUYA, Jean-Michel LE BOUCHER

Absents excusés : Renaud RABRET - Gaëlle BUISINE – Adeline LETENDRE – Rose-Marie FESTINI CROMER
Gaëlle BUISINE donne procuration à Jean-François CORDON
Adeline LETENDRE donne procuration à Lionel REVEL

Secrétaire de séance : Catherine FAVREL
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

5/02/2026 – Remboursement de factures

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le chapitre 011,
Vu les factures du E.Leclerc Drive de Lamballe pour l'achat de produits alimentaires pour la préparation des vœux de Saint Glen,
Vu le ticket de caisse d'Action de Trégueux pour la garderie,

Le conseil municipal autorise le Maire à rembourser les montants concernant la préparation des vœux et le petit matériel pour la garderie :

- Factures E.Leclerc Drive de Lamballe pour un montant de 5.28€ et 48.48€ TTC à Rachel ROLLAND (cantinière) compte bancaire personnel,

- Facture Action de Trégueux pour un montant de 15.71€ TTC à Magalie GALLAIS, (adjoint technique territorial) compte bancaire professionnel.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 23 février 2026

Secrétaire de séance
Catherine FAVREL

Le Maire,
Jean-François CORDON